



# **BUDGET PRIMITIF 2023**

## **Présentation brève et synthétique**

L'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit « qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. »

Cette note répond à cette obligation pour la Commune. Elle sera, disponible sur le site internet de la Commune [www.mairie-ris-orangis.fr](http://www.mairie-ris-orangis.fr)

### **Hôtel de ville**

Place du Général-de-Gaulle  
91130 Ris-Orangis  
T. 01 69 02 52 52  
F. 01 69 02 52 53  
[Contact@ville-ris-orangis.fr](mailto:Contact@ville-ris-orangis.fr)

### **I - Éléments de contexte :**

Les principales mesures prévues par le projet de Loi de Finances 2023, le contexte International, national et local ont été détaillés dans le rapport sur les orientations budgétaires 2023, disponible sur le site internet de la commune de Ris-Orangis après son adoption.

Comme les années précédentes, ce budget ne prend pas en compte la reprise des résultats antérieurs. Aussi, un budget supplémentaire sera nécessaire après le vote du compte administratif de 2022.

### **II - Priorités du budget 2023 :**

Tout comme en 2022, il s'agira de maintenir en 2023 un niveau d'investissement adapté aux capacités financières de la commune pour ne pas pénaliser nos concitoyens.

Le contexte économique, marqué par une inflation très élevée, en particulier en ce qui concerne les denrées alimentaires, les fluides, l'énergie et le carburant que nous subissons ont un impact majeur sur le projet de Budget 2023 pour notre Commune. Le poids de ces dépenses en très forte hausse dans notre budget vient remettre en cause les grands équilibres de nos programmes.

Néanmoins, nous réaffirmons nos principaux engagements et nos priorités pour ce budget 2023 :

- ✓ Maintenir un haut niveau de service public en le modernisant pour permettre toujours une qualité des services rendus aux habitants,
- ✓ Pas d'augmentation des taux de fiscalité (pour rappel : zéro hausse des taux de la fiscalité locale depuis 2010,
- ✓ Garantir un soutien financier aux acteurs associatifs,
- ✓ Maintenir le cap sur les projets permettant une bifurcation écologique tout en revoyant le plan pluriannuel d'investissement au regard de l'impact de la crise énergétique,
- ✓ Maîtriser et contenir l'évolution de la masse salariale sans remettre en question le service public.

### **RESSOURCES ET CHARGES DES SECTIONS DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT :**

#### **1 - LA SECTION DE FONCTIONNEMENT :**

##### **➤ Les recettes de fonctionnement :**

Les recettes de fonctionnement, sont en augmentation de + 5,63% par rapport au Budget Primitif 2022 (hors décisions Modificatives) , s'établissent à **40 976 054,00 €**.

Le tableau ci-après illustre l'évolution des recettes de fonctionnement de 2023 par rapport au Budget Primitif 2022.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT					
Chapitre	Libellé chapitre	BP 2022	BP 2023	Evolution en €	Variation %
013	Atténuations de charges	287 500,00 €	309 000,00 €	21 500,00 €	7,48%
70	Ventes de produits fabriqués - Prestations de services	2 114 495,00 €	2 707 926,00 €	593 431,00 €	28,06%
73	Impôts et taxes	28 104 414,00 €	28 821 463,00 €	717 049,00 €	2,55%
74	Dotations, subventions et participations	7 409 371,00 €	8 008 725,00 €	599 354,00 €	8,09%
75	Autres produits de gestion courante	367 495,00 €	566 344,00 €	198 849,00 €	54,11%
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>38 283 275,00 €</b>	<b>40 413 458,00 €</b>	<b>2 130 183,00 €</b>	<b>5,56%</b>
76	Produits financiers	55 320,00 €	7 900,00 €	- 47 420,00 €	-85,72%
77	Produits exceptionnels	40 000,00 €	60 000,00 €	20 000,00 €	50,00%
78	Reprise sur amortissements et provisions	10 000,00 €	81 408,00 €	71 408,00 €	100,00%
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>38 388 595,00 €</b>	<b>40 562 766,00 €</b>	<b>2 174 171,00 €</b>	<b>5,66%</b>
042	Opération d'ordre de transfert entre sections	404 213,00 €	413 288,00 €	9 075,00 €	2,25%
<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>		<b>404 213,00 €</b>	<b>413 288,00 €</b>	<b>9 075,00 €</b>	<b>2,25%</b>
<b>Total général des recettes de fonctionnement</b>		<b>38 792 808,00 €</b>	<b>40 976 054,00 €</b>	<b>2 183 246,00 €</b>	<b>5,63%</b>

#### La fiscalité :

Le produit de la fiscalité directe (compensation de la taxe d'habitation et des taxes foncières) est évalué à 17,08 M€. (hors effet du coefficient correcteur pour garantir le maintien du produit de TH). La fiscalité des ménages sera maîtrisée et ne subira pas de hausse de taux. Nos taux communaux sur la taxe foncière restent inchangés depuis 2010.

#### Les dotations de l'Etat :

Les dotations constituent l'essentiel des concours financiers pour notre commune :

- La dotation Globale de Fonctionnement (D.G.F.) dont la prévision s'établit à 3 213 435,00 € soit une baisse de - 2,80 % soit -89 947,00 € par rapport à celle de 2022.
- La dotation de Solidarité Urbaine (D.S.U.) dont la prévision s'établit à 1 214 000,00 € soit une hausse de 71 000 € par rapport à celle perçue en 2022.
- Le fonds de Solidarité Région Ile de France (F.S.R.I.F.) dont la prévision s'établit à 1 147 000,00 € soit une diminution de -6,32 % soit -77 434,00 € par rapport à celle de 2022.
- Le Fonds de Péréquation des Ressources communales et Intercommunales (FPIC) dont la prévision s'établit à 339 000,00 € en diminution de - 9,84 % soit - 37 000,00 € par rapport à celle de 2022.

D'autres recettes de ce chapitre :

- Les recettes du marché alimentaire dont la prévision s'établit à 324 500,00 € en diminution de -12,49% soit – 46 300,00 € par rapport à celles de 2022.
- Les taxes additionnelles aux droits de mutation dont la prévision s'établit à 1 100 000,00 € en diminution de - 15,38% soit - 200 000,00 € par rapport à celle du BP 2022.

**Les participations de l'Intercommunalité :**

Une ressource nous est attribuée par la Communauté d'agglomération de Grand Paris Sud Seine Essonne Sénart dont la ville est membre.

- L'attribution de Compensation (A.C.) : son montant a été fixé à 6 484 986,00 € € identique par rapport à 2022.

**Le produit des services :**

Les recettes générées par les tarifs appliqués en contrepartie des services à la population délivrés par la commune (restaurant scolaire, Centre de loisirs, CELE , remboursement de frais, redevances du domaine public...) s'établissent à 2 707 926,00 € soit une augmentation de + 28,06 % soit + 593 431,00 € par rapport à 2022.

**Les autres produits de gestion courante :**

Ces recettes sont constituées par les revenus des immeubles (logements de gardiens, enseignants, associations), par des produits divers de gestion courante, (mises en fourrières de véhicules, charges des logements de gardiens) s'établissent à 566 344,00 € soit une augmentation de + 54,11% soit +198 849,00 € par rapport à 2022.

**Les autres recettes :**

Elles sont constituées essentiellement des participations que nous recevons dans le cadre de nos politiques contractuelles avec la Caisse d'Allocations Familiales (C.A.F.), l'Etat (Emplois aidés), la Région et le Département. En augmentation de +23,23 %, ces recettes s'établissent en prévision à 3 631 737,00 €.

➤ **Les dépenses de fonctionnement :**

Le budget étant par définition équilibré, les dépenses de fonctionnement évoluent également en augmentation et s'établissent à 40 976 054,00 €.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT					
Chapitre	Libellé chapitre	BP 2022	BP 2023	Evolution en €	Variation %
011	Charges à caractère Général	8 757 609,00 €	10 908 269,00 €	2 150 660,00 €	24,56%
012	Charges de personnel et frais assimilés	23 850 000,00 €	25 725 000,00 €	1 875 000,00 €	7,86%
014	Atténuations de produits	50 000,00 €	245 000,00 €	195 000,00 €	100,00%
65	Autres Charges de gestion courante	2 515 059,00 €	2 364 377,00 €	- 150 682,00 €	-5,99%
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>35 172 668,00 €</b>	<b>39 242 646,00 €</b>	<b>4 069 978,00 €</b>	<b>11,57%</b>
66	Charges financières	535 168,00 €	748 962,00 €	213 794,00 €	39,95%
67	Charges spécifiques	26 500,00 €	22 000,00 €	- 4 500,00 €	-16,98%
68	Dotations aux provisions, dépréciations	10 000,00 €	115 023,00 €	105 023,00 €	1050,23%
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>35 744 336,00 €</b>	<b>40 128 631,00 €</b>	<b>4 384 295,00 €</b>	<b>12,27%</b>
023	Virement à la section d'investissement	2 342 763,00 €	139 645,00 €	- 2 203 118,00 €	-94,04%
042	Opération d'ordre de transfert entre sections	705 709,00 €	707 778,00 €	2 069,00 €	0,29%
<b>Total général des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>		<b>3 048 472,00 €</b>	<b>847 423,00 €</b>	<b>- 2 201 049,00 €</b>	<b>-72,20%</b>
<b>Total général des dépenses de fonctionnement</b>		<b>38 792 808,00 €</b>	<b>40 976 054,00 €</b>	<b>2 183 246,00 €</b>	<b>5,63%</b>

### Les charges de personnel :

Les dépenses de masse salariale traduisent l'engagement fort souhaité par la Municipalité en matière de personnel, afin de répondre aux besoins des habitants au travers d'un service public de qualité.

Il conviendra de noter que le budget de personnel 2023 est fortement impacté par la crise internationale et les mesures nationales qui en découlent (hausse du smic et revalorisation du point d'indice pour pallier la hausse de l'inflation). Elles représentent autour de **50%** de la progression des dépenses de BP à BP.

Aussi, les dépenses de personnel du budget principal 2023 s'élèvent à **25,72 M€** et enregistrent une progression de **+ 3,3 %** par rapport au BP 2022 et **+3,8%** par rapport à l'exécution du budget 2022.

On retrouve dans cette hausse, les effets reports des hausses du SMIC intervenues en mai et août 2022 auxquelles s'ajoutent celles anticipées pour 2023, ainsi que l'effet report de la revalorisation du point d'indice de **+ 3,5 %** en juillet 2022 (**+640K € en année pleine**). A cela s'ajoutent les impacts de la hausse du taux de cotisation CNFPT pour la formation des apprentis (**+ 0,05 %** à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023).

Le « GVT » (glissement vieillesse technicité) qui correspond à la variation de la masse salariale à effectifs constants (avancements d'échelons,ancements de grades, changements de cadres d'emplois) représente environ 25% de l'augmentation totale. D'autres éléments sont pris en compte : nouveaux postes, départs à la retraite prévus, personnel de renfort et de remplacement, personnel saisonnier etc.

**Les charges à caractère général et autres charges de gestion courante :**

Le chapitre des charges à caractère général recense les crédits d'interventions des services pour décliner les différentes actions municipales en faveur de nos concitoyens. Il regroupe les dépenses les plus générales et diverses du fonctionnement courant de la Ville.

Ce chapitre est fortement soumis à l'inflation et cette dernière est plus ou moins importante selon le type de dépenses. Le principal poste en hausse sur ce chapitre concerne les dépenses énergétiques au regard de l'inflation mondiale sur ces dépenses. Ces hausses sont conséquentes sur les dépenses de gaz et d'électricité.

Les charges à caractère général sont en augmentation de + 24,56% soit une hausse de + 2 150 660,00 € par rapport au Budget Primitif 2022 et qui se composent principalement :

- des combustibles ;
- du carburant ;
- de l'alimentation ;
- des contrats de prestations de services ;
- de la maintenance et des locations diverses ;
- de l'entretien et réparation des biens meubles et immeubles ;
- des annonces et insertions ;
- des frais de nettoyages dans les bâtiments ;
- des assurances ;
- d'achat de matériaux pour l'entretien des bâtiments publics fait en régie ;
- des frais téléphoniques ;
- des frais l'affranchissement.

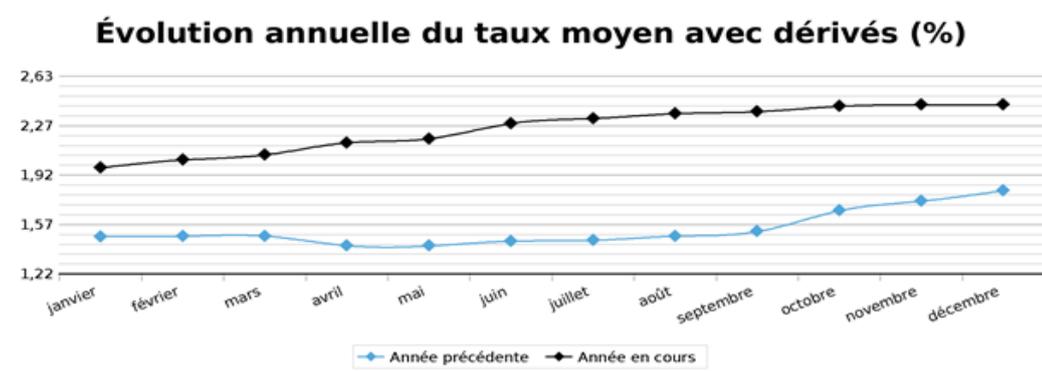
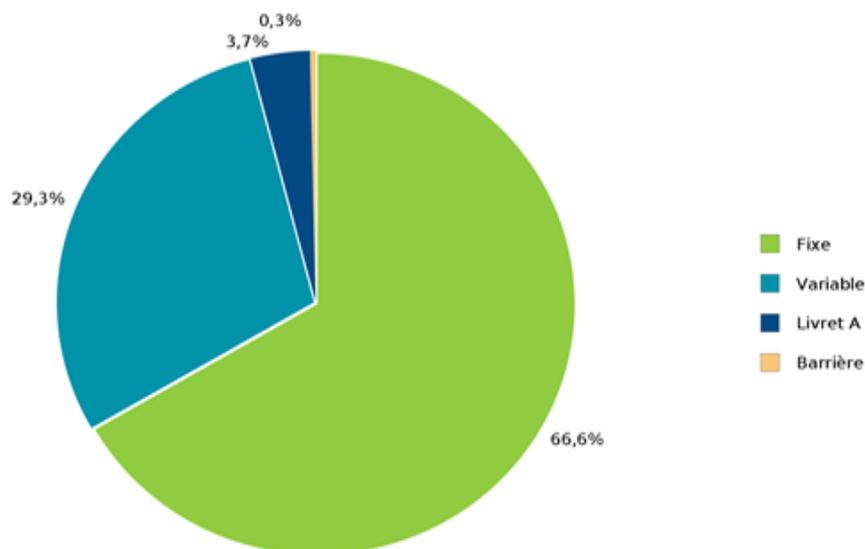
Certaines dépenses sont liées à des contrats qui restent incompressibles.

Les autres charges de gestion intègrent principalement les subventions versées aux associations et au CCAS.

**➤ Répartition de la dette par type de taux :**

La répartition de la dette est de :

- **66,50 % en taux fixe**
- **33,30 % en taux variables.**



**La dotation aux amortissements :**

Source de financement pour la section d'investissement, cette dotation est en hausse de + 0,30% par rapport au Budget Primitif 2022.

**Virement de la section de fonctionnement :**

La contraction de nos recettes et la forte hausse de nos dépenses de fonctionnement réduisent fortement notre capacité d'autofinancement. Notre autofinancement sur l'exercice 2023 est en forte baisse. Seule une épargne de 139 645,00 € a pu être dégagée et constituera une source de financement pour la section d'investissement. A ce virement, il faut ajouter les dotations aux amortissements permettant de renouveler les investissements à hauteur de 707 778,00 € soit un autofinancement total de 847 423,00 €.

2023/

## **2- LA SECTION D'INVESTISSEMENT :**

La section d'investissement s'établit à **16 218 208,00 €** en recettes comme en dépenses.

Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la ville à moyen ou long terme.

### **➤ Les recettes d'Investissement :**

Les recettes ressources proviennent :

- du remboursement du Fonds de Compensation de la TVA, soit 845 915,00 €.
- du versement au titre de la taxe d'aménagement, soit 455 000,00 €.
- des subventions de l'Etat, Régions et Département soit 4 146 041,00 €.
- des amendes de police, soit 130 000,00 €.
- d'un autofinancement de 837 645,00 €.
- du produit des cessions d'immobilisations, soit 3 051 370,00 €.
- d'une ligne d'emprunt à 5 500 000,00 € permettant de financer les dépenses d'investissement.

Les subventions d'investissement :

Les subventions d'investissement inscrites au Budget Primitif 2023 d'un montant de 4 146 041,00 € ont été sollicitées principalement sur les opérations suivantes :

- Du Fonds Verts et DSIL pour la rénovation énergétique du Groupe scolaire Ferme du Temple pour 1 066 660,00 € et du groupe scolaire Ordener Primaire pour 941 051,00 € ;
- Une subvention de 33 333,00 € de la Région dans le cadre de la création d'une voie Jardin (AMO) ;
- 68 511,00 € de la part de la Région pour la réhabilitation de la cour Oasis au Groupe Scolaire Orangis/Picasso ;
- 26 667,00 € de la part de la Région et 40 000 € de l'Agglomération pour le projet de renaturation de l'axe Seine.
- 36 667 € de la part de l'Agence d'Ile de France Nature pour le réaménagement du parc de la Theuillerie ;
- 39 652,00 € du FIPD pour la sécurité des bâtiments ;
- 37 500,00 € de financement d'Essonne Habitat pour l'acquisition de caméras de vidéoprotection ;
- 4 000,00 € de la part de la Région pour l'acquisition de caméras piétons pour la Police Municipale ;
- 50 000,00 € de la Région pour l'appel à projet pour « vélo au quotidien ».

Les autres recettes d'investissement :

Les dotations et fonds propres comprennent le montant du FCTVA pour 845 915,00€, dotation qui est fonction du niveau d'investissement de l'année précédente. Le reste provient des taxes d'urbanisme (ex.TLE) du fait des projets de construction sur la Ville. Ainsi la prévision de ces taxes est de 455 000,00 €.

Enfin, les cessions immobilières sont inscrites directement en investissement. Ainsi nous retrouvons une inscription de 3 051 370,00 € correspondant à la vente de biens immobiliers (d'un appartement réhabilité des anciens logements des instituteurs à Ordener, d'une parcelle désaffectée du CTM actuel, du terrain Avenue de la Cime, du terrain Place du Moulin à Vent, des bureaux place Jacques Brel).

**L'autofinancement** dégagé sur la section de fonctionnement pour financer les dépenses d'équipement est de 847 423,00 € contre 3 048 472,00 € en 2022 soit une diminution de -72,20% dû à la contraction de nos recettes et à la forte hausse de nos dépenses de fonctionnement qui réduisent fortement notre capacité d'autofinancement. Les collectivités locales sont soumises à un effet ciseau.

➤ Les dépenses d'Investissement :

Les dépenses d'investissement sont de l'ordre de 5,4M€ (avec les travaux en régie), répartis entre les principales opérations majeures et les projets d'investissement de proximité.

Ces dépenses d'investissement sont financées par 5,5M€ d'emprunt nouveau soit un financement inférieur à 50% des dépenses et 4,1M€ de subventions. Le reste provient de notre autofinancement et des recettes propres.

2023/

<b>DECOMPOSITION DES DEPENSES ET RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>		
<b>Bâtiments, Voiries, sports, Espaces verts/ hors opération</b>	<b>Dépenses BP 2023</b>	<b>Recettes BP 2023</b>
Travaux divers pour le secteur Scolaire	199 000	
Sports	64 000	
Marché alimentaire (pause gourmande)	11 600	
Divers bâtiments communaux (Atelier rissois, AMO Maison MPE, HDV)	168 100	
Entretien des voiries	302 600	
Acquisitions immobilières parcelles AW13 et AW14 (futur CTM)	3 600 000	1 800 000
Espaces verts (Plan 1000 arbres + jardinières)	20 000	
Aménagement (Etudes Meulières, Blédina et Hérons cendrés)	55 000	2 000
Eglise (chauffage + sacristie)	45 000	
Mise aux normes et entretien des bâtiments communaux (Différentes lignes de provision STM)	250 000	
<b>Sous-Total</b>	<b>4 715 300</b>	<b>1 802 000</b>
<b>Divers matériels</b>	<b>Dépenses BP 2023</b>	<b>Recettes BP 2023</b>
Matériel des Services techniques (mobilier urbains)	32 000	0
Véhicules/bornes électriques	0	0
Informatique dont réseaux écoles	210 000	0
Matériel des Services	89 838	0
<b>Sous-Total</b>	<b>331 838</b>	<b>0</b>
<b>Opérations</b>	<b>Dépenses BP 2023</b>	<b>Recettes BP 2023</b>
Construction d'un nouveau CTM	100 000	0
Création d'une voie jardins (AMO)	50 000	33 333
Axe Seine : lot renaturation	100 000	66 667
Gymnase Camus	700 000	0
Réaménagement du parc de la Theuillerie	55 000	36 667
Caméras de vidéoprotection + sécurité	668 657	81 152
Réhabilitation complexe E. Gagneux	28 000	0
AAP vélo au quotidien	125 000	50 000
Construction/agrandissement 4/5 classes + réfectoire école Orangis (Phase étude)	25 000	0
Cour Oasis GS Orangis/Picasso	102 767	68 511
Réhabilitation énergétique du GS de la FDT	1 600 000	1 066 660
Réhabilitation énergétique de la Primaire Ordener	1 411 500	941 051
Cœur de ville	27 500	0
Halle Freyssinet (2022)	36 000	0
<b>Sous-Total</b>	<b>5 029 424</b>	<b>2 344 041</b>
	<b>Dépenses BP 2023</b>	<b>Recettes BP 2023</b>
<b>TOTAL BUDGET PRIMITIF 2023</b>	<b>10 076 562</b>	<b>4 146 041</b>

Ainsi, l'investissement public reste important sur le territoire de notre commune pour répondre aux besoins de nos concitoyens et favoriser l'essor d'une ville durable et moderne pour le bien-être de nos concitoyens.

**Montant du budget consolidé :**

Le montant du budget consolidé est égal à 57 194 262,00 €.

**➤ Structure de la dette :**

Le remboursement du capital de la dette en 2023 est inscrit à hauteur de 4,4 M€. L'encours de la dette 01 janvier 2022 est de 31,4M€ contre 33,7M€ en 2022 soit un désendettement de 2,3M€.

Elements de synthèse	Au 01/01/2022	Au 01/01/2023
Votre dette globale est de :	33 795 731 €	31 427 297 €
Son taux moyen hors swap s'élève à :	* 1.49 %	* 1.98 %
Sa durée résiduelle moyenne est de :	11.68 ans	11.10 ans
Sa durée de vie moyenne est de :	**6.27 ans	**6.30 ans

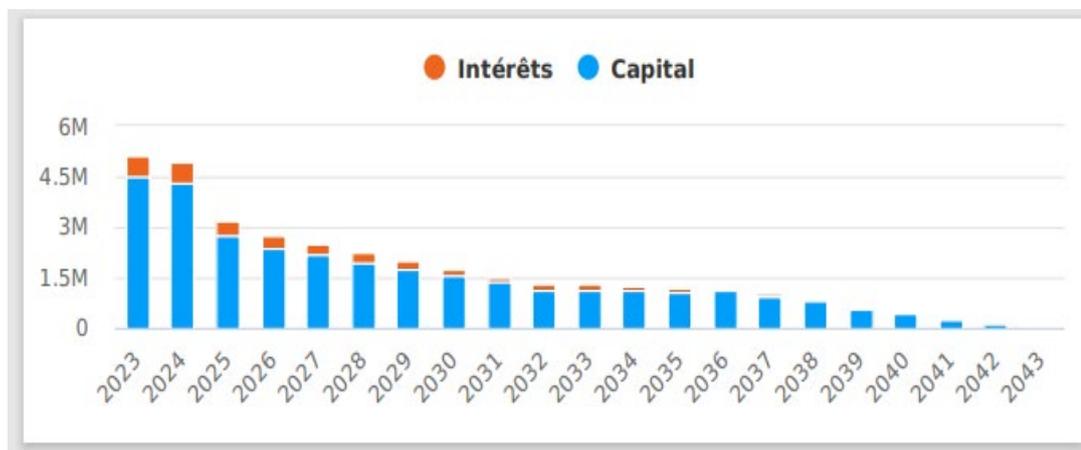
\*La durée de vie résiduelle (exprimée en années) est la durée restant avant l'extinction totale de la dette ou d'un emprunt

\*\* Durée de vie moyenne :

Il s'agit de la vitesse moyenne de remboursement du prêt (exprimée en année). La durée de vie moyenne est la durée nécessaire pour rembourser la moitié du capital restant dû d'une dette, compte tenu de son amortissement.

**➤ Les intérêts de la dette :**

Ce poste de dépenses connaît une hausse pour la première fois depuis de nombreuses années. Cette hausse est estimée à + de 44,26 % pour le budget 2023, soit + 218 858,00 €. Elle est liée à la hausse importante des taux d'intérêt sur les marchés financier.



➤ **Les taux d'imposition :**

Les taux sont maintenus au même niveau qu'en 2022 (identiques depuis 2010).

La fiscalité des ménages ne subira pas de hausse de taux.

En 2023, plus aucun ménage ne paie de taxe d'habitation sur sa résidence principale. Par ailleurs les communes conservent la Taxe d'habitation (TH) appliqué en 2023 (taux voté en 2019 et figé jusqu'en 2023) sur les résidences secondaires. Le taux de Taxe d'habitation (TH) voté sur les résidences secondaires peut être modulé à la hausse ou à la baisse.

Nature de la taxe	Taux 2023	Taux 2022
Taxe d'habitation	18,33	/
Taxe foncière sur les propriétés bâties	39,11	39,11
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	112,59	112,59

Les taxes directes (taxes foncières et taxe d'habitation) représentent 65% du produits des taxes et impôts et 48 % des recettes réelles de fonctionnement.

➤ **Les principaux ratios financiers :**

Informations financières - ratios		Valeurs	Moyenne de la strate*
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	1 345,29 €	1 232,00 €
2	Produit des impositions directes / population	633,84 €	686,00 €
3	Recettes réelles de fonctionnement / population	1 359,84 €	1 440,00 €
4	Dépenses d'équipement brut / population	337,86 €	317,00 €
5	Encours de la dette / population	1 058,59 €	1 006,00 €
6	Dotations globales de fonctionnement / population	145,41 €	201,00 €
7	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (2)	63,35%	62,30%
8	Coefficient de mobilisation du potentiel fiscal (2)	1,02	1,10
8 bis	Coefficient de mobilisation du potentiel fiscal élargi (2)(4)	1,02	1,16
9	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (2)	109,96%	92,60%
10	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement (2)	24,85%	22,00%
11	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2)	77,85%	69,90%
			<i>*Site DGCL</i>

**LES EFFECTIFS DE LA COLLECTIVITE :**

Au cours de l'année 2022, le nombre de procédures de recrutement est de 15% avec l'intégration du personnel Menthe et Grenadine, lié essentiellement aux départs en retraite (21,43%), la mobilité interne (35,72%), la mutation vers d'autres collectivités (19,05%) et la fin de contrat (23,80%).

Fonctionnaires et contractuels

	En 2022	En 2023
Catégorie A	46	51
Catégorie B	38	Les agents contractuels sont des agents remplaçant des agents momentanément absents (maladie, disponibilité), les assistantes maternelles et les agents en attente de concours.
Catégorie C	490	
TOTAL	574	

Au plan national, la répartition moyenne est la suivante (Emploi public) :  
 A 8%      B 12%      C 75%

Sur la ville de Ris-Orangis, la répartition :  
 A 9,04%      B 8,70%      C 82,26%  
 Dont 131 agents contractuels

2022		2023	
H	F	H	F
32	92	34	97
TOTAL 124 Contractuels		TOTAL 131 Contractuels	

Depuis quelques années, la ville recrute de jeunes apprentis de 16 à 25 ans pour une première expérience professionnelle en lien avec une formation choisie. Les agents municipaux sont motivés pour transmettre alors leur savoir-faire.

Services : garage, communication, police municipale, relation citoyenne, Atelier Santé Ville, ATSEM, ressources humaines.

Depuis 2012, la ville de Ris-Orangis a répondu positivement au dispositif des Contrats d'Accompagnement à l'Emploi en recrutant des personnes touchant le RAS ou des ARE (chômage). L'embauche permet à des personnes d'avoir un emploi avant de partir à la retraite ou de reprendre une vie sociale.

Services : Ris Emploi, retraités, sports, culturel, politiques jeunesse, relation citoyenne.

Depuis octobre 2021, la ville a recours aux Services civiques : les volontaires engagés impulsent des actions de transversalité, de fraternité intergénérationnel (l'ensemble des volontaires aident lors de journées événement).

Missions : lutte contre la fracture numérique, lutte contre l'isolement des personnes âgées, sport au pied des immeubles...

#### Apprentis

H	F
2	8

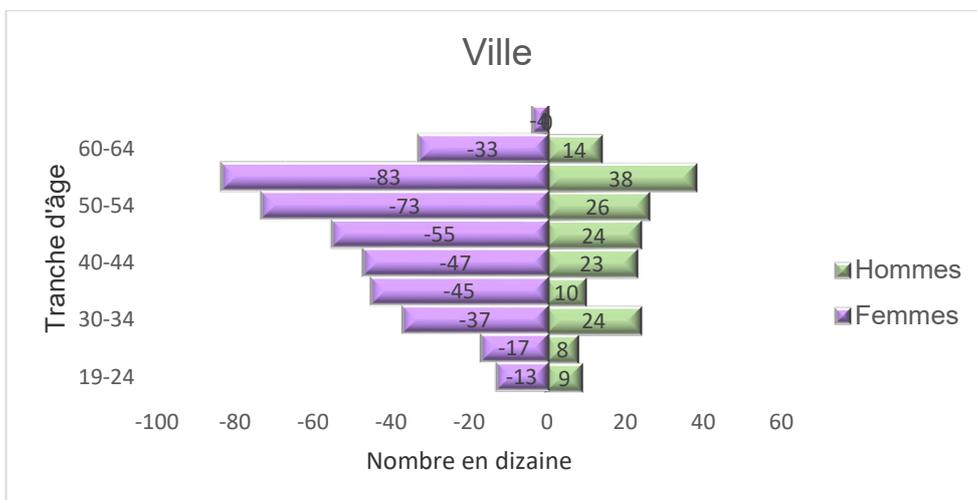
#### Emplois aidés (PEC)

H	F
2	6
TOTAL 13 Contrats PEC au lieu de 11 PEC en 2022	

#### Services civiques

H	F
1	11
TOTAL 12 emplois de volontaires	

La répartition des agents par âge et sexe



L'âge moyen est élevé (45/50 ans).